

Exposé-sondage Projet de normes IFRS®

Actifs réglementaires et passifs réglementaires

Mars 2021

LES COMMENTAIRES DOIVENT PARVENIR À L'IASB ET AU CNC D'ICI LE 30 JUILLET 2021 Votre opinion nous tient à cœur, et nous accueillerons avec grand intérêt vos commentaires sur cet exposé-sondage.

La date limite de réception des commentaires sur les exposés-sondages de l'International Accounting Standards Board (IASB) et du Conseil des normes comptables (CNC) est la même. Toutefois, si vous souhaitez que le CNC examine vos commentaires avant de inaliser sa lettre de réponse, n'hésitez pas à les envoyer d'ici le 15 juillet 2021. Les commentaires reçus par le CNC après la date limite sont examinés dans le cadre de son processus d'entérinement des normes IFRS®. Les commentaires des parties prenantes canadiennes sont également transmis à l'IASB dans le cadre de la participation du CNC aux activités internationales.

Nous vous encourageons donc à envoyer votre lettre de réponse directement à l'IASB et à en transmettre une copie au CNC.

Faites parvenir au CNC votre réponse à la question propre au Canada posée dans le présent exposé-sondage en téléversant votre lettre de commentaires au moyen du formulaire en ligne. Veuillez envoyer votre réponse à l'attention de :

Kelly Khalilieh, CPA, CA
Directrice, Normes comptables
Conseil des normes comptables
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2
kkhalilieh@acsbcanada.ca

Le présent exposé-sondage reflète des propositions formulées par l'IASB, que le CNC a l'intention d'adopter, sous réserve de ses délibérations sur les commentaires qu'il aura reçus, à titre de principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous vous invitons à nous faire parvenir par écrit, en votre propre nom ou au nom de votre organisation, vos commentaires sur le contenu de l'exposé-sondage. Il est souhaitable que les répondants qui sont favorables aux propositions expriment leur opinion au même titre que ceux qui ne le sont pas.

Les commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils portent sur un paragraphe ou un groupe de paragraphes précis. Si vous exprimez une divergence de vues, veuillez expliquer clairement le problème en cause et indiquer une solution possible, avec motifs à l'appui.

Les commentaires reçus par le CNC, à l'exception de ceux dont l'auteur aura demandé la confidentialité, pourront être consultés sur le site Web peu après la date limite de réception. La demande de confidentialité doit être formulée expressément dans la réponse.

POINTS SAILLANTS

Le Conseil des normes comptables (CNC) se propose, sous réserve des commentaires suscités par la publication de l'exposé-sondage, d'incorporer dans la Partie I du Manuel de CPA Canada – Comptabilité la nouvelle norme Actifs réglementaires et passifs réglementaires.

Exposé-sondage de l'IASB®

L'International Accounting Standards Board (IASB) a récemment publié l'exposé-sondage Actifs réglementaires et passifs réglementaires, qui peut être consulté sur son site Web, à www.ifrs.org. L'IASB propose une nouvelle norme IFRS qui exigerait de certaines entités assujetties à la réglementation des tarifs qu'elles incluent la contrepartie totale autorisée à laquelle elles ont droit pour les biens ou services fournis dans une période donnée dans la performance financière communiquée pour cette période. L'entité comptabiliserait les actifs réglementaires et les passifs réglementaires dans l'état de la situation financière, et les produits réglementaires et les charges réglementaires connexes dans l'état ou les états de la performance financière. Le modèle comptable proposé permettrait aux utilisateurs des états financiers de comprendre l'incidence qu'auront les actifs et passifs réglementaires sur le montant, l'échéancier et le degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs de l'entité, et d'obtenir un portrait plus complet de sa performance financière.

L'exposé-sondage de l'IASB s'accompagne d'exemples illustratifs et d'une base des conclusions. La version anglaise de ces textes peut être consultée dès maintenant sur le site Web de l'IASB, et la version française sera disponible d'ici la fin de mars 2021.

Appel à commentaires

Le CNC encourage les parties prenantes canadiennes à répondre à l'exposé-sondage de l'IASB. Les questions auxquelles l'IASB invite tout particulièrement les parties prenantes à répondre sont précisées dans l'appel à commentaires de son exposé-sondage. Les répondants canadiens sont priés d'envoyer leur lettre de commentaires directement à l'IASB et d'en transmettre une copie au CNC.

Le CNC soumet par ailleurs aux répondants canadiens la question supplémentaire suivante au sujet de la norme en projet :

L'IASB a élaboré la norme proposée conformément à sa procédure officielle en vue d'une application par les entités du monde entier. Dans l'hypothèse où la procédure officielle de l'IASB suivrait son cours, de sorte que ces propositions seraient parachevées et approuvées, croyez-vous que l'application des modifications proposées serait appropriée au Canada? Si vous jugez que non, veuillez préciser quels aspects des propositions et quelles circonstances rendent les dispositions proposées dans l'exposé-sondage inappropriées.

Veuillez faire parvenir votre réponse à cette question supplémentaire directement au CNC.

Veuillez téléverser votre lettre de réponse au moyen du formulaire en ligne.

La période de commentaires sur l'exposé-sondage de l'IASB prend fin le 30 juillet 2021¹. Les réponses à la question supplémentaire du CNC doivent lui parvenir au plus tard à la même date.

¹ Lors de sa réunion des 23 et 24 mars, l'IASB a décidé de reporter de 30 jours la date limite de la période de commentaires sur son exposé-sondage. La période de commentaires reportée prend fin le 30 juillet 2021.

© 2021 Normes d'information financière et de certification, Comptables professionnels agréés du Canada Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable. Pour toute question relative à cette autorisation, veuillez écrire à info@frascanada.ca.